

## AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance ordinaire, qui se tiendra le mardi 11 octobre 2022 à 19h30, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 11 OCTOBRE 2022 À 19H30

#### Ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
- 4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
- 5. Finances et administration**
  - 5.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.
  - 5.2 Nomination du comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
  - 5.3 Approbation des quotes-parts et de la grille tarifaire pour l'année 2022
  - 5.4 Dépôt des deux états comparatifs
  - 5.5 Nomination des personnes autorisées pour les services électroniques de revenu Québec
  - 5.6 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 6. Urbanisme et environnement**
  - 6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme
  - 6.2 Demande de dérogation mineure 496 rue Hébert
  - 6.3 Adoption du règlement 433-2022 règlement de démolition des immeubles
  - 6.4 Avis de motion règlement 435-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones H-17, H-18 et H-19.
  - 6.5 Dépôt du premier projet du règlement 435-2022 modifiant : le Règlement de zonage numéro 330-2018 de façon à modifier certaines normes applicables aux grilles des usages et des normes des zones H-17, H-18 et H-19.
- 7. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 8. Travaux publics**
  - 8.1 Dépôt d'un avis de motion du règlement 434-2022 concernant les limites de vitesse
  - 8.2 Adoption du premier projet du règlement numéro 434-2022 RÈGLEMENT CONCERNANT LES

## LIMITES DE VITESSE

8.3 Octroi d'un contrat pour les travaux de pavage au centre communautaire

**9. Sécurité publique**

10 Fermeture de la séance